

## PARCOURSUP phase d'admission

--

Nous recevons encore des interrogations sur la mécanique des vœux en attente  
Voici un rappel des principes à retenir :

- votre élève a une ou plusieurs propositions d'admission avec un délai identique :
  - **s'il accepte une proposition, il peut maintenir un ou plusieurs vœux « en attente » qui l'intéressent davantage ou renoncer à tous s'il le souhaite. L'acceptation d'une proposition entraîne automatiquement le renoncement aux éventuelles autres propositions reçues à la même date.** (Il doit d'abord se prononcer sur ses propositions pour accéder à un 2ème écran pour choisir de maintenir ou non ses vœux en attente)
- votre élève a une ou plusieurs propositions d'admission avec des délais de réponse différents :
  - **il doit répondre à la première (ou aux premières) dans les délais et il aura la possibilité de "réfléchir" à la seconde jusqu'au délai de réponse correspondant à celle-ci. Cette possibilité de réfléchir aux propositions reçues plus tardivement est donnée au candidat une fois qu'il s'est prononcé sur la ou les première(s) proposition(s) reçue(s).**
  - **il peut également maintenir ou renoncer à un ou plusieurs vœux en attente**
- votre élève n'a que des vœux en attente pour l'instant :
  - **ses vœux en attente sont automatiquement maintenus.** La question du maintien des vœux en attente ne s'applique qu'au moment de l'acceptation d'une proposition.

Vous trouvez ci-joint un diaporama vous présentant ces différents cas de figure en s'appuyant sur les interfaces de la plateforme Parcoursup. avec le tutoriel vidéo disponible sur le site Parcoursup dans la rubrique spécifique à la phase d'admission > <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=admission>

En cas de **démission involontaire** le candidat a **5 jours** pour demander à travers la **rubrique contact de son dossier** parcoursup la réintégration de ses vœux en attente.(art 6 de l'arrêté du 9 mars 2018).

Les dates de réponses : [https://www.parcoursup.fr/pdf/Calendrier\\_Parcoursup.pdf](https://www.parcoursup.fr/pdf/Calendrier_Parcoursup.pdf)